



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 26 avril 2024 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à l'octroi par un organisme de crédit social d'une aide financière permettant à certains demandeurs à revenus précaires d'être éligibles au crédit social pour la rénovation énergétique de leur logement', portant le numéro 76.281/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 30 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.